



Déterminants de l'engagement de l'HéliSmur chez les patients traumatisés sévères : Etude rétrospective menée au SAMU 35.

Responsable : CHU de Rennes représenté par son représentant légal en exercice	Investigateur-riche coordonnateur-riche : Dr Boeffard Adeline Service de SAMU SAU SMUR Adresse complète : CHU de Rennes, 2 rue Henri Le Guilloux 35000 Rennes Tél : 02.99 28 43 21
Délégué-e à la Protection des Données : dpo@chu-rennes.fr CHU de Rennes, 2 rue Henri Le Guilloux 35 033 Rennes Cedex 9	
Réf. CHU de Rennes : 35RC	

Note d'information

Il existe 2 principaux modes de transport des patients lors des prises en charge SMUR du traumatisé sévère : La voie terrestre via ambulance et la voie aérienne par hélicoptère. La littérature n'a pas spécialement démontré de différence significative en termes de morbi-mortalité entre ces deux moyens. Quelques études montrent un gain de temps pour l'hélicoptère en fonction d'une certaine distance. L'effecteur envoyé par le régulateur médical pose parfois réflexion sur lequel serait potentiellement efficace suivant les situations. Il n'existe pas d'algorithme précis aidant à la décision de l'envoi de l'hélicoptère. De plus, sur le plan local, aucune étude n'a été réalisée afin de comprendre les déterminants de l'envoi de l'HéliSMUR sur le département d'Ille et Vilaine. C'est ce que nous souhaitons réaliser avec ce travail.

Objectif de l'étude : Etudier les déterminants conditionnant l'envoi de HéliSMUR chez les traumatisés sévères.

Toutes les personnes prises en charge par le SMUR régulé par le SAMU 35 depuis le 15 mai 2021 jusqu'au 31 décembre 2022] ne s'étant pas opposé à la réutilisation de leurs données seront incluses.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes est le responsable de cette étude.

Seules des données recueillies dans le cadre de votre prise en charge au CHU de Rennes seront recueillies. Elles concerneront : âge, sexe, données cliniques, biologiques, distance entre le SAMU 35 et le lieu du traumatisme sévère, distance entre le SMUR le plus proche et le lieu du traumatisme sévère, le temps de prise en charge par le SAMU. Le lieu de prise en charge d'aval. Ces données, strictement nécessaires à la recherche, cibleront uniquement la période entre le 15 mai 2021 et le 31 décembre 2022

Le personnel impliqué dans cette cohorte est soumis au secret professionnel.

Vous êtes libre de refuser de participer à cette étude ainsi que de mettre un terme à votre participation à l'étude à n'importe quel moment. Dans ce cas, vous devez informer, l'investigateur-riche de votre décision. Cette décision n'aura aucune conséquence sur votre prise en charge médicale.

A l'issue de l'étude, et à votre demande, vous pourrez être informé-e des résultats globaux de la recherche par simple demande à Delaunay Yoann (Interne) 06 47 21 01 95 ou yoann.delaunay@orange.fr

Les données seront rendues accessibles au responsable de l'étude ainsi qu'à ses partenaires (personnes ou sociétés agissant pour son compte), notamment à l'équipe de recherche.

Aucun transfert de données à caractère personnel hors de l'Union Européenne n'est prévu.

Ces données pourront également être transmises, dans des conditions strictes de sécurité, aux personnes suivantes :

- Aux autorités françaises à leur demande en cas d'inspection ;
- Aux experts indépendants chargés de ré-analyser les données pour vérifier les résultats de l'étude, en vue de leur publication.

Ces personnes, soumises au secret professionnel, auront accès à vos données codées dans le cadre de leur fonction et en conformité avec la réglementation.

Au terme de ce travail, les résultats feront l'objet d'une publication scientifique dans la littérature nationale et internationale (hors UE), ce qui est le moyen habituel de diffuser les progrès scientifiques. Tout au long de ce processus, votre identité sera protégée car les données resteront pseudonymisées ou agrégées.

Les données seront conservées sur support papier et/ou informatique par le CHU de Rennes jusqu'au 31 décembre 2032

Conformément aux dispositions de loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi du 6 janvier 1978 modifiée) et du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de vos données personnelles.

Concernant votre droit d'effacement des données et conformément aux articles 17.3.c et 17.3.d. du RGPD, nous vous informons que son exercice étant susceptible de compromettre la réalisation des objectifs de la recherche, les données recueillies préalablement à la demande d'exercice de ce droit pourront ne pas être effacées et pourront continuer à être traitées dans les conditions prévues par la recherche. Par ailleurs, toute demande parvenue au CHU de Rennes après la publication des résultats de l'étude le 1^{er} novembre 2023 ne pourra pas être satisfaite.

Vous disposez également d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre de cette recherche et d'être traitées.

Ces droits s'exercent auprès de l'investigateur-riche qui vous suit dans le cadre de la recherche et qui connaît votre identité (DELAUNAY Yoann) ou de la.e Délégué.e à la Protection des Données du CHU de Rennes (dpo@chu-rennes.fr).

Pour toute réclamation relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) (<https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte>).

Pour toute question à ce sujet, nous vous invitons à contacter DELAUNAY Yoann (yoann.delaunay@orange.fr)